

La mise en conformité avec le « volet clim préchargée » de la F-Gas révisée.



Formalisez le référencement de votre partenaire ADC.

- 1 Contrôlez que votre « partenaire mise en service » est bien connu et *référéncé* ADC chez DELMO.
- 2 S'il ne l'est pas, nous transmettre ses informations essentielles au suivi des ventes de clim préchargées à savoir :
 - Nom (raison sociale de l'entreprise)
 - N° SIRET ou SIREN
 - N° ADC
 - Copie de son certificat valide ADC

Fournissez-nous la copie de la contractualisation de la mise en service par un partenaire ADC.

en agence DELMO ou directement auprès de notre **service ADC Assistance** au **0811 461 440 / adc.assistance@delmo.fr**

Formalisez chaque vente à l'aide de notre « document de liaison mise en service ADC ».

Document de liaison mise en service ADC

DELMO a l'obligation de tenir un registre pour l'ADEME des ventes de climatiseurs split pré-chargés, et doit justifier pour les ventes :

- Installateur facturé pour le split
- Nom de « l'installateur ADC » qui a fait la mise en service
- N° SIREN ou SIRET de « l'installateur ADC »
- N° ADC de « l'installateur ADC »
- Contrôle que l'ADC est valide
- Copie de la facture (ou contractualisation) de la mise en service.